



Commune de  
Saint Christophe du Ligneron

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19-04-2022 SLO

ID : 085-218502045-20220411-2\_4\_2022-DE

N° 2-4-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON**

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en date du cinq avril, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RICHARDEAU, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

**Absents et excusés :** Mmes et MM. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Éliisa GIRAUDEAU (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Erwan MAILLOT, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN (pouvoir à Natacha NAULEAU), Sébastien SEGRET (pouvoir à Auguste GUILLET) et Annabelle MERLET.

Monsieur Daniel PROUX est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**OBJET : CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe ainsi qu'il suit le montant des **concessions dans le cimetière, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022 :**

- Concession d'une durée de 15 ans : **130,00 €**,
- Concession d'une durée de 30 ans : **230,00 €**,

Les recettes sont inscrites au budget, compte 70311.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus,

Au Registre sont les **signatures**,

Publié le 19 Avril 2022,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Signé électroniquement par : Thierry

Richardreau  
Date de signature : 19/04/2022  
Qualité : Maire de Saint Christophe  
du Ligneron

